

AVIS À LA POPULATION

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

(Articles D.29-1, §4, b.1° ; D.29-4, al. 2, ; D.29-5 et R.41-1 à R.41-5 du Livre 1er du Code de l'Environnement)

La société **HANNUT INVEST SA**, dont le siège social se situe Veeweidestraat 56 3960 à Bree, informe la population de l'**organisation d'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidence sur l'environnement dans le cadre de l'introduction d'une demande de permis unique, de catégorie B au sens de l'article D.29-1, § 4, b.1° 1^{er} du Code de l'Environnement (rubrique 70.11.02)**. Cette demande porte sur la construction de 74 appartements réparti en 3 immeubles, d'une surface commerciale de 2.705m² et d'aménagements paysagers. Le site est localisé au croisement de la rue de Huy et de la rue de Liège près de l'orchidée Plaza. Les parcelles cadastrales sont les suivantes : Hannut Division 1, B563I, B596d5, B556c (pie), B555c, B555d, B559a et N560b.

Les fonctionnaires technique et délégué du Service public de Wallonie, autorités compétentes de la future demande de permis, ont désigné les communes de Hannut et de Braives comme susceptibles d'être impactées par ce projet.

Le bureau d'études agréé en charge de la réalisation de cette étude d'incidences sur l'environnement est le Bureau CSD Ingénieurs conseils, dont le siège social est établi avenue Prince de Liège 72 à 5100 Namur – info@cstdingenieurs.be – 081.43.40.46.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et R.41-4 du Livre 1er du Code de l'Environnement, afin d'informer le public sur ce projet et de prendre en compte les observations et remarques de la population dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, une réunion d'information, ouverte à tous, se tiendra :

Le 1^{er} juillet 2026 à 20h00
Au Coworking Hannut
Salle « Les audiences »
Rue de Huy 12
4280 Hannut

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et, de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Le demandeur filmera la réunion d'information avec enregistrement vidéo, qui pourra être consulté ainsi que les documents et supports utilisés lors de celle-ci sur le site <https://lafilmequipe.be/index.php/reunion-hannut/> à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours.

Dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (c'est-à-dire jusqu'au 15 juillet 2026), toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ; ainsi que présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse :

- Collège communal de Hannut - Service de l'Urbanisme – Rue de Landen 23 à 4280 Hannut - urbanisme@hannut.be
- **Avec copie de ce courrier au demandeur**, à l'attention de monsieur Michaël Veys (michael.veys@veraltis.eu) - Veeweidestraat 56 à 3960 Bree, qui les communiquera sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Tout envoi est réalisé soit par :

1. lettre recommandée avec accusé de réception ;
2. le recours à toute formule similaire permettant de conférer une date certaine à l'envoi et à la réception de l'acte, quel que soit le service de distribution du courrier utilisé ;
3. le dépôt contre récépissé ;
4. voie électronique (michael.veys@veraltis.eu - urbanisme@hannut.be)

Pour toute information complémentaire, les personnes de contact pour le projet sont Monsieur Michaël Veys – Managing Director – Veraltis - +32.52.51.21.91 – michael.veys@veraltis.eu et Madame Julie Boldrin – architecte - +32.4.253.02.33 – julie.boldrin@lucspits.be.